

CORCELLES

Borgeot. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Bouchat. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Bourgeot Pierre. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Brunet François. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Brunet Pierre. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Buisson. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Carrel Alexis. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Carrel Augustin. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789 (?). Maire de Corcelles en 1800.

Carrel Claude-Joseph. (Voir *Hauteville*). Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

D'anthon. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Danthon Pierre François. Maréchal-ferrant puis artiste-vétérinaire demeurant à Corcelles. Signataire des délibérations de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789. Juge au tribunal du district de Nantua nommé par Albitte. "*Intrigant, auteur et chef d'attroupement séditieux, être immoral, cabaleur, faux dénonciateur, entièrement dévoué au système de la Terreur, à l'arbitraire et à l'oppression*"¹. Accusé d'être terroriste, il est désarmé suivant la loi du 21 germinal an III. Il s'enfuit pour éviter la détention. Maire de Corcelles de 1804 à 1809. Chargé de la surveillance des cantons de Brenod, Châtillon-de-Michaille et Oyonnax, lors de l'épizootie de 1814 par le préfet de l'Ain, le 18 août de la même année.

Gay, sait écrire. Notaire royal. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Girin. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Givin. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Gojon. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Grisard. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Guillermet Joseph. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789. Maire de Corcelles en 1794.

Marmoz. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Marmoz. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Martel Joseph, né en 1764 à Corcelles. Ordonné en 1791. Curé de Corbonnoz. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789 (?). Il abjure sa foi et abdique sa prêtrise, le 27 pluviôse an II. "*Homme turbulent, immoral, fils dénaturé, intrigant et propagateur actif du système affreux de Robespierre*"², il est désarmé suivant la loi du 21 germinal an III et mis en arrestation comme terroriste à Nantua.

Paquier. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Paquis Jean Claude. Adjoint de l'agent de la commune en l'an IV.

Paquier Pierre, né à Corcelles. Signataire des délibérations de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789 (?). Il sert à la 8^e compagnie du 8^e bataillon de l'Ain. Il décède le 5 brumaire an III à l'hôpital de Belfort.

Pinque Louis. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Roux. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Roux Aimard Alexis. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

¹Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

²Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

Roux Genet. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Vincent. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Vincent. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Vincent. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Vincent. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Vincent. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.

Vincent P.H. Signataire des délibérations du Tiers-Etat de la communauté de Corcelles pou les Etats Généraux, le 8 mars 1789.